



AN 2025
25-060

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 19 novembre à vingt heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. André GODINEAU, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Olivier CATTELAIN, procuration à M. Mario MANCUSO
M. Didier JAHIER, , procuration à M. Dimitri MENDY
M. Lionel LECLER, procuration à M. Carlos SOARES
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

12/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

12/11/2025

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
2025-2026 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES LA
FONTAINE ET LOUIS PERGAUD POUR L'ORGANISATION DE CLASSES
ENVIRONNEMENT**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20251119-DEL25_060B-

Considérant que la ville soutient les écoles et leurs projets de séjours de classe environnement, pour apporter une qualité d'enseignement aux enfants scolarisés,

Considérant que l'ensemble des écoles élémentaires ont été informées de la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'organisation de classes environnement, un projet et un devis devant être transmis pour que le dossier puisse être étudié,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire La Fontaine, pour l'organisation du séjour suivant :

- dates : du 18 au 20 mars 2026
- lieu : Moisson (78)
- thème : Savoir Rouler à Vélo
- nombre d'élèves : 52
- nombre d'accompagnateurs : 6

Considérant que le coût de ce séjour est de 10 819.42 euros,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire Louis Pergaud, pour l'organisation des deux séjours suivants :

1^{er} séjour

- dates : du 26 au 29 mai 2026
- lieu : Saint-Briac - Bretagne
- thème : La Mer
- nombre d'élèves : 40
- nombre d'accompagnateurs : 6

2^{ème} séjour

- dates : du 30 mars au 02 avril 2026
- lieu : Poney Club de Formanoir (89)
- thème : Ferme et poney
- nombre d'élèves : 47
- nombre d'accompagnateurs : 6

Considérant que les coûts de ces séjours sont respectivement de 14 964 euros et 13 365 euros,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Affaires Scolaires, Périscolaire et Petite Enfance réunie le 13 novembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Christine LOZACH-PAIOLA, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires, au Périscolaire et à la Petite Enfance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement, pour organiser des classes environnement durant l'année scolaire 2025-2026 :
 - à l'association OCCE de l'école élémentaire La Fontaine, d'un montant de 10 819.42 euros
 - à l'association OCCE de l'école élémentaire Louis Pergaud, d'un montant de 15.000 euros

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget communal,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement,



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LECOLE,
Maire d'Aubergenville

